



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 septembre 2007

Créations d'emplois occasionnels au service des Ecoles

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 10/09/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28/09/2007

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine BIMES - Mme Nicole GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith BERNARD - M. Joël RENOUX - M. Marc THEBAULT - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : M. Rodolphe CHALLET -

Excusés ayant donné pouvoir :

Catherine REYSSAT donne pouvoir à Yannick TARDY - Dominique GUIBERT donne pouvoir à Claudie LAROCHE - Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Marc THEBAULT -

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA - M. Franck GIRAUD - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2007

DELIBERATION D20070384

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

Créations d'emplois occasionnels au service des Ecoles

Monsieur Luc DELAGARDE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La surveillance des restaurants scolaires et la garderie-étude du soir dans les écoles est traditionnellement assurée par les enseignants sur la base du volontariat.

Aujourd'hui, ces fonctionnaires souhaitent de moins en moins assurer ces fonctions. Il est donc nécessaire de pourvoir à leur remplacement. Or, les équipes municipales actuellement constituées ne peuvent assurer de nouvelles missions.

C'est pourquoi, il est proposé de créer, pour une durée de 6 mois, sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, 10 emplois occasionnels d'agent de surveillance de cantine et de garderie scolaire qui interviendraient pendant les heures de repas et le soir entre 17 h et 17 h 30.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de la grille des adjoints techniques de 2^{ème} classe. Cette solution est temporaire, une réflexion sur une organisation mieux adaptée étant en cours.

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création des 10 emplois occasionnels d'agent de surveillance de cantine et de garderie scolaire.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Luc DELAGARDE